

Le 19 avril 2019

Gouvernance du système de retraite à points : Barre de pilotage bloquée sur l'arrière

Solidaires a été reçue au Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites qui, malgré un soubresaut sur l'âge de départ, continue de préciser la mise en place et le fonctionnement de leur système de retraite à points.

La rencontre portait sur la gouvernance et les institutions pilotant et gérant les retraites. Date cible 2025.

Toutes les caisses actuelles de retraites, ou presque, resteraient en place mais dépossédées de tout pouvoir sur les montants des cotisations et des pensions.

Elles n'assureraient que des rôles techniques : payer les pensions, convertir les droits acquis.

La « concertation » ne porte que sur l'évolution des institutions : pour le privé, intégrer AGIRC-ARRCO à la CNAV ? Pour le public, que deviennent le SRE -service des retraites de l'Etat- et les caisses (CNRACL, ERAFP et autre IRCANTEC) ? La perception des cotisations peut-elle être confiée à l'URSSAF / ACOSS ? Pour le Haut Commissariat, il faut unifier le recouvrement.

Solidaires conteste cette régression du rôle des caisses et insiste pour que les salarié-es et retraité-es conservent une personne de proximité pour le contact, un guichet de service public ; que les salarié-e-s, agent-e-s publics, et retraité-e-s soient représentés ; que la perception des cotisations soit assurée par une institution publique.

Une « structure de tête » de gouvernance du système universel de retraites se mettrait en place dans le cadre très restreint et contraint des décisions législatives.

Cette structure de tête disposant des fonctions d'une caisse nationale de sécurité sociale, sous la forme d'un établissement public chapeauterait les caisses. L'établissement public de gouvernance pourrait piloter la CNAV et l'AGIRC ARRCO qui seraient ainsi rapprochés (voire fusionnés ?)

La gouvernance de la structure de tête intégrerait le principe d'une représentation des professions des régimes actuels (salariés, secteur public non salariés). Mais comment ?

Son rôle : elle affinerait les paramètres déterminés par l'État de façon à équilibrer le compte global du système unique de retraite. La « concertation » ne porte que sur le degré de décision de cet établissement public, son fonctionnement.

C'est l'État qui imposerait quasiment tout, les taux de cotisations, la part maximale des pensions dans le PIB, le calcul des valeurs d'achat et de service des points de façon à tenir compte de l'espérance de vie, voire du nombre de personnes en retraite, de l'âge de départ en retraite et des règles d'éventuels départs anticipés, des solidarités dont les réversions ...

Une instance de contrôle et d'évaluation serait également mise en place. Le Haut commissariat envisage comme piste possible de faire évoluer le COR pour lui faire jouer ce rôle.

Solidaires conteste cette étatisation des systèmes de retraite qui dépossède les représentant-es de salarié-es de l'essentiel des décisions concernant l'utilisation des cotisations sociales retraites. Nous insistons pour la représentation de toutes les composantes dans la structure de tête.